

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 mars 2018

Délibération n° 25

Objet : Poursuite de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par la CCTEV.

Date de convocation : 15 mars 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de VOUVRAY, légalement convoqué le 15 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie, dans la salle réservée à ses délibérations, sous la présidence de Mme Brigitte PINEAU, Maire.

Etaient présents : Mme Brigitte PINEAU, M. Gérard SERER, Mme Juliette COGNIÉ, M. Gilles GASNIER, Mme Valérie DÉPLOBIN M. Jean MATHIOT, Mme Nathalie MÊME, M. Didier LAURIN, M. Mario MACHADO, Mme Laurence BOSCHERIE, M. Bruno SACRÉ, M. Stéphane AUDET, Mme Roselyne BOISAUBERT, M. Alexandre DELALANDES, Mme Aurélie CIAVALDINI, M. Hervé POUPERON, M. Patrick AULAGNIER, Mme Caroline de TUDERT, M. Michel BOIREAU.

Etaient absents : M. Pascal BARONE, procuration à Mme COGNIÉ, Mme Emilie FOURNEAU, procuration à M. SERER, Mme Véronique BEUZELIN, procuration à M. POUPERON, M. Dominique DAILLET, procuration à Mme de TUDERT.

Le quorum (12) étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BOSCHERIE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

25. Poursuite de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par la CCTEV.

Mme le Maire donne la parole à M. GASNIER qui rappelle que, par délibération du 14 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Vouvray.

M. GASNIER ajoute que, depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées (CCTEV) exerce de plein droit la compétence « Plan Local de l'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Compte tenu de ce transfert de compétence survenu postérieurement à la prescription de la révision du PLU, le conseil municipal doit autoriser la CCTEV à poursuivre cette procédure au nom et pour le compte de la commune de Vouvray.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 22 voix pour et 1 abstention (M. DAILLET) d'autoriser la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées à poursuivre la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Vouvray.

Pour extrait certifié conforme,
A Vouvray, le 27 mars 2018.



Le Maire,

Brigitte PINEAU

Acte certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 27 mars 2018
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le 27 mars 2018
Vu la signature des membres présents au registre de délibérations,
Le Maire,




Brigitte PINEAU